

Compte rendu de la séance du 10 juillet 1997

Le président Fourcade félicite M. Bourdin, les services de l'administration et les chargés de mission de l'Observatoire pour la qualité du rapport présenté, puis ouvre le débat.

M. Girod s'interroge sur l'évolution des dépenses d'aide sociale des départements. Le constat de « ralentissement » avancé par le rapporteur lui semble optimiste, notamment en raison de l'évolution probable des dépenses liées à l'allocation dépendance.

Concernant l'évolution du produit des taxes locales, il s'inquiète de l'accroissement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères qui traduit la lourdeur des charges que devront supporter les collectivités à moyen terme.

Enfin, M. Girod fait remarquer que le développement des groupements à fiscalité propre a une explosion des dépenses de fonctionnement au détriment de l'investissement et d'une partie des collectivités.

M. Bonnet fait observer que les marges de manœuvre des collectivités en matière d'investissement sont restreintes. D'une part, les collectivités ne peuvent accroître la fiscalité, d'autre part l'accumulation des normes nationales et européennes limite les politiques volontaristes d'investissement.

M. Bouinot demande que figure dans le rapport la situation des comptes « satellites » et notamment des syndicats d'économie mixte (SEM). Il souhaite en outre des précisions sur la définition de la dette utilisée dans le rapport, les conclusions pouvant différer selon que la dette est calculée avec ou sans les budgets annexes. Il signale par ailleurs que la situation des communes est plus tendue que celle des autres collectivités, leur épargne étant plus faible.

M. Frelaut s'inquiète de l'opportunité de certains investissements qui engendrent pour les communes des coûts de fonctionnement très importants, particulièrement dans le cadre de projets intercommunaux.

Enfin, il constate, notamment dans les grandes villes, que l'État se désengage de ses responsabilités en matière sociale et en direction de la jeunesse, et il demande que les collectivités ne soient plus laissées seules face à ces problèmes.

M. Guengant suggère que le rapport compare l'évolution des bases de fiscalité locale et de l'activité économique. Il semblerait en effet que 1996 corresponde à un retournement de tendance. De plus, il indique, que la renégociation des dettes n'aboutit pas systématiquement.

quement à une amélioration de la situation financière des collectivités. Il serait donc nécessaire d'affiner l'analyse dans ce domaine.

Il souhaite également connaître empiriquement le rôle péréquisiteur des concours financiers de l'État.

Enfin, il signale que depuis quatre années, les investissements des collectivités sont en recul continu, fait unique depuis 50 ans. Il faudrait en rechercher les raisons.

M. Hertzog s'interroge sur les causes et les conséquences de la faiblesse des marges de manœuvre fiscale des collectivités. Il désire en outre connaître la pertinence des données estimant le coût futur de mise aux normes en matière d'eau, d'assainissement ou d'ordures ménagères.

M. Royer discute certaines tendances dégagées par le rapport, notamment celles indiquant le ralentissement des dépenses de personnel et celles estimant peu probable la reprise des investissements.

M. Frécon souhaite que le rapport prenne en compte les particularités des communes rurales. En effet, dans des domaines tels que l'intercommunalité de projet, les ordures ménagères ou les dépenses de personnel, la situation des zones rurales est à l'opposé de celle des zones urbaines.

M. Carrez félicite M. Bourdin et insiste sur le rôle d'autorité morale que doit acquérir l'Observatoire dans le domaine des finances locales.

Il note par ailleurs qu'il est important d'expliquer le mouvement de ralentissement des investissements depuis quatre ans, et que les questions relatives à la fiscalité doivent également être abordées, notamment celles liées aux problèmes de dégrèvement, de compensation d'exonération de fiscalité locale, les sommes versées par l'État continuant à dériver.

Enfin concernant l'Union Économique et Monétaire, M. Carrez précise l'action positive des collectivités au regard des critères de convergence.

M. Carcenac fait remarquer les incertitudes pesant sur le coût, pour les départements, de la prestation spécifique dépendance (PSD). Il signale qu'il serait intéressant de disposer de données sur la durée de la dette et sur la nature de ses taux (fixe ou variable).

Il souhaite en outre avoir des informations sur le poids des SEM dans les bilans des collectivités et sur l'impact des subventions européennes.

M. Bangou note l'importance des impôts indirects dans les recettes des collectivités d'outre-mer, et notamment de l'octroi de mer. Il s'inquiète donc de la suppression de ce dernier par les directives européennes.

M. Limouzin-Lamotte regrette l'absence de données sur l'épargne nette, estime que la gestion des lignes de trésorerie par les collectivités peut masquer une réelle situation d'endettement, et constate que la diminution des investissements s'est accompagnée d'une pause dans la croissance budgétaire.

Pour conclure, il signale que le développement de l'intercommunalité et la modification des instructions comptables biaisent les statistiques actuelles.

Enfin, l'Observatoire sur proposition du président Fourcade :

1) félicite M. le sénateur Joël Bourdin pour son projet de rapport ;

2) souhaite apporter de légères modifications au projet de rapport avant sa diffusion en insistant sur :

- la diversité des situations que connaissent les collectivités locales et les risques liés aux offices publics d'HLM et aux sociétés d'économie mixte ;

- le nécessaire recours à la prudence lors de l'interprétation des données 1997, car elles ne sont pas encore définitives ;

- l'inquiétude des collectivités locales face aux investissements liés aux mises aux normes nationales ou européennes, notamment en matière de sécurité, d'eau, d'assainissement et d'environnement ;

3) s'inquiète :

- des conséquences du développement de l'intercommunalité sur les masses mises en répartition au titre de la DGF et demande que l'annexe du rapport consacré à l'intercommunalité fasse apparaître plus précisément à l'avenir, les dépenses liées au développement de projets économiques et celles correspondant à la mise en commun des dépenses de fonctionnement communal ;

- des conséquences de la suppression future de l'octroi de mer pour les collectivités d'outre-mer en recommandant une réflexion globale sur la fiscalité des DOM-TOM ;

- des conséquences financières pour les collectivités locales des mécanismes d'exonération, de dégrèvement et de compensation de ces exonérations, notamment pour la taxe professionnelle ;

● des conséquences à terme de la faiblesse depuis 1993 des investissements des collectivités territoriales ;

4) demande que soit pris en compte dans les rapports à venir une typologie plus fine des structures territoriales, en définissant cinq groupes de collectivités : Régions, départements, groupements intercommunaux, grandes communes et petites communes et en répertoriant de nouveaux seuils démographiques au sein des communes.

Dans la collection « Les Rapports de l'Observatoire »,
éditée par l'Observatoire des finances locales :

1 — « Les Finances des collectivités territoriales en 1996 »

ISBN: 2-11-089933-6 — 96 pages — 16 x 24 cm

Les finances locales en 1996 : état des lieux — rapport présenté en juin 1996 par Joël Bourdin, sénateur.

La compensation financière des transferts de compétences entre l'État, les départements et les régions — rapport présenté en septembre 1996 par Paul Girod, vice-président du Sénat.

Diffusion :

Ministère de l'Intérieur
Direction générale des collectivités locales
Observatoire des finances locales
2, place des Saussaies 75800 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 07 21 41

Les finances des collectivités locales en 1997

L'Observatoire des finances locales, présidé par Jean-Pierre Fourcade, ancien ministre et sénateur-maire de Boulogne-Billancourt, a été institué par l'article L. 1211-4 du Code général des collectivités territoriales au sein du Comité des finances locales.

La seconde édition des *Rapports de l'Observatoire* est consacrée au rapport du sénateur Joël Bourdin sur la situation financière des collectivités territoriales en 1997.

Présenté à l'Observatoire des finances locales le 10 juillet 1997, ce rapport a pour mission d'informer le gouvernement et le Parlement sur la situation économique des collectivités territoriales, notamment dans le cadre de la préparation des dispositions relatives aux collectivités locales du projet de loi de finances pour 1998.



OBSERVATOIRE
DES FINANCES
LOCALES

Diffusion :

Ministère de l'Intérieur
Direction générale des collectivités locales
Observatoire des finances locales
2, place des Saussaies 75800 Paris Cedex 08
Tél. : 01 40 07 21 41



9 782110 908193

ISBN : 2-11-090819-X